



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H
Excusés : MM. LE PRUNENNEC, RAMACKERS

PV du 14 avril 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de MONTLHERY

Fermeture du stade Paul Desgouillons le jeudi 16 avril 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 2 mai au lundi 4 mai 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 2 du 30 mars 2026 au 19 avril 2026 inclus.

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 20 avril 2026 au 10 mai 2026 inclus.



COUPES

½ finale

- à jouer le 26/04/2026 :
Seniors Essonne et District, CDM, Vétérans, 45 ans, 55 ans, U18, U16
- à jouer le 18/04/2026 :
U14, Seniors féminines à 11, Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8

Finales

- le 02/05/2026 à Vigneux :
Seniors féminines à 11, Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8
- le 20/05/2026 à Fleury :
Seniors Essonne et District
- le 30/05/2026 à Massy :
U18, U16 et U14
- le 31/05/2026 à Lardy :
CDM, Vétérans, 45 ans et 55 ans

Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

Coupes de l'Essonne : Rencontres ½ Finale

Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	ULIS CO 1	ST MICHEL 91 FC 1
2	STE GENEVIEVE FC 2	FLEURY 91 FC 2

Seniors District

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	DOURDAN SPORTS 2	SAVIGNY FOOT CO 2
2	STE GENEVIEVE FC 4	BREUILLET FC 2

CDM

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	PAYS LIMOURS ENT	DOURDAN SPORTS
2	VAL YERRES CROSNE	BALLANCOURT FC

Vétérans

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	ST GERMAIN LES ARPAJON	MNVDB FC
2	ST GERMAIN SAINTRY	EVRY FC 2

+45 ans

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MORANGIS CHILLY FC	ATHIS MONS USO
2	ST MICHEL 91 FC	MNVDB FC ou WISSOUS FC

+55 ans

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC	VAL YERRES CROSNE
2	MORANGIS CHILLY FC	VILLABE ETS

U18

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BRUNOY FC	RIS ORANGIS US
2	BRETIGNY FCS	GRIGNY FOOT 91

U16

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2	EVRY FC
2	LINAS MONTLHERY ESA	FLEURY 91 FC

U14

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	VAL YERRES CROSNE	MASSY 91 FC
2	BRETIGNY FCS	PALAISEAU US

Seniors F à 11

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EVRY FC	FLEURY FC 2
2	TROIS VALLEES FC	ATHIS MONS USO

Seniors F à 8

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	ETAMPES FC 2	VIGNEUX FCO
2	BALLANCOURT FC	DOURDAN SPORTS

U18 F à 8

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	ORSAY BURES FC	SACLAS MEREVILLE US
2	MILLY GATINAIS FC	VIGNEUX FCO

U15 F à 8

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BOUSSY QUINCY	VIGNEUX FCO
2	BONDOUFLE AMC	ATHIS MONS USO 2



CALENDRIERS

Seniors

Courriel de TROIS VALLEES FC en date du 11 avril 2026

nous informant du forfait général de sa deuxième équipe Seniors évoluant en D4/B.

Amende réglementaire pour forfait général.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements (obligation non respectée, manque une équipe Seniors).

COUPES ESSONNE FEMININE

Seniors F à 11

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel d'EVRY FC

EVRY FC 1 / FLEURY 91 FC 2 du 18 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 18h00.

Seniors F à 8

Match n° 55612577 du 18 avril 2026

ETAMPES FC 2 / VIGNEUX FCO 1

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h45.

Courriel d'ETAMPES FC.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

U18 F à 8

Match n° 55587587 du 4 avril 2026

VIGNEUX FCO 1 / VILLABE ETS 1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 9 avril 2026 ayant dit match perdu à l'équipe de VILLABE ETS 1.

L'équipe de VIGNEUX FCO 1 est qualifiée pour le prochain tour.

Rencontre à jouer à le 18 avril 2026 à 14h00 :

55612592 * MILLY GATINAIS FC 1 / VIGNEUX FCO 1

U15 F à 8

Match n° 55487256 remis au 7 mars 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / ETAMPES FC 2

Retour du dossier du Comité d'Appel en Charge des Affaires Courantes en date du 9 avril 2026 qui confirme la décision de 1^{ère} instance dans son ensemble et dit : Match perdu aux deux équipes par forfait.

Prochaine rencontre à jouer le 18 avril 2026 à 14h00 :

55622842 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / VIGNEUX FCO 1



Match n° 55587608 du 4 avril 2026

ST MICHEL FC 91 1 / BONDOUFLE AMC 1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 9 avril 2026 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de ST MICHEL FC 91 1.

Amende réglementaire à ST MICHEL FC 91 pour forfait coupe.

L'équipe de BONDOUFLE AMC est qualifiée pour le prochain tour.

Rencontre à jouer le 18 avril 2026 à 14h00 :

55622843 * BONDOUFLE AMC 1 / ATHIS-MONS USO 2

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 14 MARS 2026

U15 F à 8 - Phase 2 * Poule B

Match n° 55445188 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Rectificatif du PV du 31 mars 2026.

Il fallait lire :

Reprise du dossier.

Courriel de BOUSSY-QUINCY FC nous indiquant le résultat de la rencontre (1-3)

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 17 et 24 mars 2026). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à LINAS MONTLHERY ESA 2 (-1 point, 0 but), BOUSSY-QUINCY FC 1 (3 points, 3 buts).

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour non-envoi de la feuille de match après deux demandes.

En cas de récurrence au cours de la saison, l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA 2 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUE DU 28 MARS 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928058 * ETAMPES FC 2 / SACLAS MEREVILLE US 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 11 AVRIL 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 21 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 55445174 * ETAMPES FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * U15 F à 8 * Poule B

Match n° 55445176 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / PALAISEAU US 1 * U15 F à 8 * Poule B



Seniors F à 11 * D1

Match n° 54652408 remis au 25 avril 2026

BOISSY FC 91 1 / ST MICHEL FC 91 1

Demande de BOISSY FC 91 de changement de date via Footclubs pour jouer le 18 avril 2026.

Refus de ST MICHEL FC 91.

La Commission maintient la rencontre le 25 avril 2026 à 17h00.

U15 F à 8 - Phase 2

Match n° 55445114 du 16 mai 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / BRETIGNY FCS 1 * Poule A

Demande de MILLY GATINAIS FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 30 mai 2026.

Refus de la Commission.

La date butoir du critérium est le 16 mai 2026.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 12 AVRIL 2026

D2/A

Match n° 53711592 * ST MICHEL FC 91 2 / VILLABE ETS 1

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

Match n° 53712381 * COURCOURONNES FC 2 / LONGJUMEAU FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

LINAS MONTLHERY ESA 2 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D1 du 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Cosom 1 à LINAS (terrain synthétique).

VAL YERRES CROSNE 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1 du 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique).

JEUNESSE ETAMPOISE 2 / DRAVEIL FC 3 * D4/A du 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Laloyeau (terrain en herbe).

JEUNESSE ETAMPOISE 2 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D4/A du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Laloyeau (terrain en herbe).



Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

SUD ESSONNE 1 / EVRY FC 2 * D3/A du 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au stade Yao Koffi Roger Carenton N°3 (terrain en herbe).

Demande de changement de date via Footclubs

PARAY FC 2 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D2/A du 19 avril 2026

Demande de PARAY FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres de Ligue) pour jouer le 26 avril 2026 à 14h30.

Match n° 53673407 du 12 avril 2026

PALAISEAU US 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 7 avril 2026 à 17h50 pour jouer à 12h00 au stade Georges Collet 3 (terrain synthétique).

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.

Match n° 53711908 du 12 avril 2026

AIGLE FERTOISE 1 / MONTGERON ES 1 * D3/A

Courriels d'AIGLE FERTOISE et de MONTGERON ES.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture FMI.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

AIGLE FERTOISE 1 : 0 but

MONTGERON ES 1 : 6 buts

Match n° 53712378 du 12 avril 2026

BRUNOY FC 1 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3/B

Demande de JANVILLE LARDY ASL de changement d'horaire via Footclubs, le 11 avril 2026 pour jouer à 15h00.

Amende réglementaire à JANVILLE LARDY ASL pour demande tardive.

Match n° 53712608 du 12 avril 2026

TREMPLEIN FOOT 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de JEUNESSE ETAMPOISE 2.

Amende réglementaire à JEUNESSE ETAMPOISE.

Frais d'arbitrage à la charge de JEUNESSE ETAMPOISE (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53713347 du 12 avril 2026

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / TROIS VALLEES FC 2 * D4/B

Lecture FMI.

Courriel de TROIS VALLEES FC en date du 11 avril 2026 nous avisant de son forfait pour cette rencontre.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de TROIS VALLEES FC 2.



Amende réglementaire à TROIS VALLEES FC.

Frais d'arbitrage à la charge de TROIS VALLEES FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53673407 du 12 avril 2026

ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A

Courriel de ST GERMAIN LES ARPAJON.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 21 avril 2026.

La Commission demande également aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 21 avril 2026.

Match n° 53714757 du 12 avril 2026

EPINAY SUR ORGE SC 2 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 * D5/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2.

Amende réglementaire à ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53715508 du 12 avril 2026

MNVDB FC 3 / ATHIS-MONS USO 2 * D5/C

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs, le 7 avril 2026 à 21h54 pour jouer à 16h00.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour demande tardive.

Match n° 53715510 du 12 avril 2026

EVERY COURCOURONNES 2 / SACLAS MEREVILLE US 2 * D5/C

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel de SACLAS MEREVILLE US en date du 10 avril 2026 à 22h22 nous avisant de son forfait.

Courriel d'EVERY COURCOURONNES.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de SACLAS MEREVILLE US 2.

Amende réglementaire à SACLAS MEREVILLE US.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 53711910 du 19 avril 2026

AIGLE FERTOISE 1 / LISSOIS FC 1 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel d'AIGLE FERTOISE FC.

Courriels de BOISSY FC 91 et de la Mairie de BOISSY SOUS SAINT YON indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Accord de la Commission.

La rencontre aura lieu au stade Albert Batteux N°1 à BOISSY SOUS SAINT YON (terrain en herbe) à 15h00.



CHAMPIONNAT CDM

Match à jouer le mercredi 6 mai 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage

PAYS LIMOURS ENT 5 / BALLANCOURT FC 5 * D1 remis du 15 février 2026

Demande de changement de terrain via Footclubs

SO VERTOIS 5 / LISSOIS FC 5 * D2 remis au 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade de la Cheminée Blanche N°2 (terrain stabilisé).

Demande de changement de date via Footclubs

PLATEAU SACLAY ES 5 / ST CHERON ES 5 * D2 remis au 22 avril 2026

Reprise du dossier.

Demande de PLATEAU SACLAY ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (pas d'éclairage) pour jouer le 3 mai 2026 à 9h30.

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement d'horaire via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 1 / MASSY 91 FC 1 du 18 avril 2026

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U15F R3 à 14h00) pour jouer à 16h00.

Match n° 55587402 remis au 1^{er} avril 2026

STE GENEVIEVE FC 1 / PALAISEAU US 1

Reprise du dossier.

Courriel de STE GENEVIEVE FC.

Courriel de l'arbitre centre. Remerciements.

Rapport de l'arbitre assistant 2. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

STE GENEVIEVE FC 1 : 1 but

PALAISEAU US 1 : 5 buts

L'équipe de PALAISEAU US 1 est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,



Le club d'EVRY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 13h00,
Le club de GRIGNY FOOTBALL 91 devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,
Le club de MASSY ACADEMY devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.

FMI NON PARVENUES DU 4 AVRIL 2026

D4/A

Match n° 54591602 * ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 3 / RIS ORANGIS US 4

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match n° 54591639 * MILLY GATINAIS FC 1 / TREMPLIN FOOT 3

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 11 avril 2026 à 11h31.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour transmission tardive.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VIGNEUX FCO 4 / BONDOUFLE AMC 2 * D4/B du 18 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.

DRAVEIL FC 2 / ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 2 * D4/C du 18 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MONTGERON ES 2 / LISSOIS FC 2 * D4/C du 18 avril 2026

Demande de MONTGERON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 16h15.

Match n° 54604458 du 28 mars 2026

SAVIGNY FOOT CO 2 / DRAVEIL FC 2 * D4/C

Reprise du dossier.

Courriel de SAVIGNY FOOT CO.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

SAVIGNY FOOT CO 2 : 2 buts

DRAVEIL FC 2 : 2 buts

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 21 avril 2026.

Match n° 53723397 du 11 avril 2026

STE GENEVIEVE FC 2 / ATHIS-MONS USO 1 * D3/A

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Réception des photos de la tablette.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :



STE GENEVIEVE FC 2 : 1 but
ATHIS-MONS USO 1 : 3 buts

Match n° 53723498 du 11 avril 2026

ULIS CO 2 / MENNECY CS 2 * D3/B

Demande des ULIS CO de changement d'horaire via Footclubs, le 9 avril 2026 pour jouer à 13h30.
Amende réglementaire aux ULIS CO pour demande tardive.

Match n° 53723499 du 11 avril 2026

RIS ORANGIS US 3 / LINAS MONTLHERY ESA 3 * D3/B

Courriel de l'arbitre indiquant une inversion du résultat. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

RIS ORANGIS US 3 : 2 buts

LINAS MONTLHERY ESA 3 : 7 buts

Match n° 54700626 du 18 avril 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 * D4/B

Demande de ST VRAIN FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 54604474 du 18 avril 2026

STE GENEVIEVE FC 3 / ETAMPES FC 2 * D4/C

Demande de STE GENEVIEVE FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h15.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h30.

Match n° 54604760 remis au 25 avril 2026

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 4 * D4/C

Demande de BOISSY FC 91 d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain de BOISSY en travaux).

La rencontre se déroulera au stade Robert Diaz à MASSY (terrain synthétique) à 14h00.

CHAMPIONNAT U15

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026
HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U15 sauf pour la D1.

Les rencontres auront lieu à 15h30 pour cette division.

Le club de BRUNOY FC devra donc jouer à 15h30 au lieu de 15h00,

Le club de LINAS MONTLHERY ESA devra donc jouer à 15h30 au lieu de 14h30,

Le club de RIS ORANGIS US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00,

Le club de PALAISEAU US devra donc jouer à 15h30 au lieu de 16h00.



Match n° 53720290 remis au 7 mars 2026 à jouer le 25 avril 2026

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE * D1

Reprise du dossier.

La Commission est toujours en attente d'un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms.

La Commission demande au club de BRUNOY FC de lui communiquer le nom de terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au District pour sa réunion du 21 avril 2026, sous peine de match perdu.

Match n° 53720330 du 9 mai 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Reprise du dossier.

La Commission est toujours en attente d'un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms.

La Commission demande au club de VAL YERRES CROSNE de lui communiquer le nom de terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au District pour sa réunion du 5 mai 2026, sous peine de match perdu.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 29 MARS 2026

D4/B

Match n° 54582804 * RIS ORANGIS US 3 / BONDOUFLE AMC 1

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 31 mars et 7 avril 2026). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à RIS ORANGIS US 3 et à BONDOUFLE AMC 1 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour non-envoi de la feuille de match après deux demandes.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de RIS ORANGIS US 3 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUE DU 5 AVRIL 2026

D4/D

Match n° 54584130 * DOURDAN SPORT 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 12 AVRIL 2026

D4/A

Match n° 54582371 * COURCOURONNES FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Match n° 54582371 * ULIS CO 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que la composition de l'équipe pour sa réunion du 21 avril 2026.

Demande de changement de terrain via Footclubs

VERRIERES LE BUISSON 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D4/A du 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Desnos N°2 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / VIGNEUX FCO 1 * D1 du 10 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Match n° 53719470 du 15 mars 2026

WISSOUS FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de LONGJUMEAU FC.

La Commission prend en note la composition de l'équipe de LONGJUMEAU FC 1.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

WISSOUS FC 1 : 0 but

LONGJUMEAU FC 1 : 1 but

Match n° 54582379 du 29 mars 2026

TREMLIN FOOT 2 / MNVDB FC 2 * D4/A

Reprise du dossier.

Courriel de TREMLIN FOOT.

La Commission prend note de l'équipe de TREMLIN FOOT 2.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 21 avril 2026.

La Commission demande également au club visiteur la composition des équipes pour sa réunion du 21 avril 2026.

Match n° 53719478 du 12 avril 2026

WISSOUS FC 1 / PARAY FC 2 * D2/A

Lecture FMI.

Courriel de PARAY FC signalant une erreur sur le résultat de la rencontre.

La Commission demande à l'arbitre et à WISSOUS FC le résultat de la rencontre pour sa réunion du 21 avril 2026.



Match n° 54582797 du 12 avril 2026

BOISSY FC 91 1 / BENFICA YERRES 1 * D4/B

Demande de BOISSY FC 91 de changement d'horaire via Footclubs, le 7 avril 2026 à 22h14 pour jouer à 12h00.

Accord de BENFICA YERRES.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à BOISSY FC 91 pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 12 AVRIL 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 21 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53718857 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / RIS ORANGIS US 2 * D2/B

Match n° 54576785 * SAVIGNY FOOT CO 2 / DOURDAN SPORT 2 * D3/B

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SUD ESSONNE 1 / MENNECY CS 2 * D3/A du 10 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Match n° 53718818 remis au 8 mars 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / RIS ORANGIS US 2 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de RIS ORANGIS US.

La Commission prend note de l'équipe de RIS ORANGIS US 2.

Match n° 53718854 du 12 avril 2026

ETAMPES FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/A

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Réception des photos de la tablette.

Rapport du délégué. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ETAMPES FC 1 : 2 buts

MNVDB FC 1 : 0 but

Match n° 53718856 du 12 avril 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / VERRIERES LE BUISSON 1* D2/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VERRIERES LE BUISSON 1.



Amende réglementaire à VERRIERES LE BUISSON pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).
Frais d'arbitrage à la charge de VERRIERES LE BUISSON (art. 17.1 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026

D3/B

Match n° 53717797 * BALLAINVILLIERS AS 2 / COUDRAYSIEN FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 avril 2026.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/A remis au 26 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Vincent Coupet 1 à LIMOURS (terrain en herbe).

SACLAS MEREVILLE US 3 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/B du 10 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade des Hautes Croix (terrain synthétique).

CHALLENGE +45 ANS

Match n° 55487321 remis au 8 mars 2026

MNVDB FC 4 / SUD ESSONNE 4

Retour du dossier du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes en date du 9 avril 2026 qui confirme la décision de 1^{ère} instance dans son ensemble ayant dit : l'équipe de MNVDB FC 4 qualifiée.

Prochaine rencontre à jouer le 19 avril 2026 à 9h30 :

55587753 * MNVDB FC 4 / WISSOUS FC 4

Match n° 55612642 du 26 avril 2026

MORANGIS CHILLY FC 4 / ATHIS-MONS USO 4

Courriel d'ATHIS-MONS USO.

La Commission maintient la rencontre le 26 avril 2026 à 9h30.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 12 AVRIL 2026

Poule F

Match n° 53717797 * BOUSSY-QUINCY FC 4 / ST CHERON ES 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 21 avril 2026.



Match à jouer le mercredi 6 mai 2026 à 20h30, sous réserve de l'éclairage

VILLABE ETS 4 / WISSOUS FC 4 * Poule B remis du 22 mars 2026

Demande de changement de terrain via Footclubs

SO VERTOIS 4 / MASSY 91 FC 5 * Poule E remis au 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade de la Cheminée Blanche N°1 (terrain en herbe).

Match n° 54571099 remis au 19 avril 2026

WISSOUS FC 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B

En raison d'un match de Challenge +45 ans pour WISSOUS FC, la rencontre est reportée au mercredi 22 avril 2026 à 20h30 au stade Jean François Marlin (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

+55 ANS

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

SO VERTOIS 6 / AIR FRANCE PARIS 6 * Poule C remis au 14 mai 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 26 avril 2026.